

Imaginaire Photographie- Alexandra Tavernier- 4 bd Clemenceau 49100 Angers-

Siret:497 703 371 00011 - 06.23.80.86.36* *n° à contacter pour tout renseignement

www.imaginaire-photographie.com

Règlement du Concours Bébé

Le concours est ouvert à tous les enfants de 0 à 5 ans.

Le concours a lieu du 24 janvier au 22 avril 2017 auprès d'Imaginaire Photographie, la séance photo est gratuite, seuls les tirages, impressions et produits finis sont facturés.

Les photos choisies pour participer seront visibles sur le site www.imaginaire-photographie.com

Déroulement du concours:

Les parents fixeront avec le photographe* (Alexandra Tavernier) un jour et une heure pour réaliser les photos en studio à l'adresse d'Imaginaire Photographie. Lors d'un rendez-vous de visualisation, le photographe présentera aux parents une sélection de 5 à 10 images parmi celles réalisées ainsi que différentes propositions de formats de photos disponibles à la vente aux tarifs suivants:

Cartonnage de présentation avec 6 photos 10x15: 16€

Tirage 10x15 2€

Agrandissement 13x18: 5€

Agrandissement 20x30: 15€

Laminamarc 15x30 en triptyque: 49€

Formats supérieurs, impressions sur papier semi-brillant ou sur toile, Laminamarc autres formats possibles.

Les commandes devront être réglées le jour de la visualisation de la sélection des photos (sur rendez-vous) en espèces ou par chèque à l'ordre d'Imaginaire Photographie. Il vous sera remis une facture justifiant votre achat. Les photos commandées seront disponibles sous 10 à 20 jours (selon fournisseurs).

Une photo de chaque enfant sera choisie pour participer au concours.

Responsabilité du photographe:

Aucun remboursement ni indemnité ne pourra être réclamé en cas d'allongement des délais de livraisons.

La responsabilité du photographe ne peut être engagée si le photographe ne peut assurer son travail pour cause de maladie, dépanne matérielle, accident ou dommage pouvant détériorer les locaux d'Imaginaire Photographie.

Responsabilité des parents:

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents. Le photographe ne pourra aucunement être tenu pour responsable des dommages occasionnés par l'enfant à autrui ou à lui même, dans ou à l'extérieur des locaux d'Imaginaire Photographie. Les éventuels dommages causés par les enfants pourront être mis à la charge des parents le cas échéant. Restez donc vigilants.

Élection du gagnant:

Au terme du concours, un jury indépendant élira la photo gagnante parmi les participants de chaque catégorie* ayant passé commande d'au moins 10€ de photos auprès du photographe.

*Catégorie 1: enfants de 0 à 3 ans inclus, Catégorie 2: enfants de 4 et 5 ans.

En cas de doute, le photographe se réserve le droit de demander la présentation du livret de famille pour justifier l'âge de l'enfant.

Prix à remporter:

Le vainqueur de chaque catégorie remportera une séance photo de portrait en studio (enfant, adulte, seul ou à Plusieurs, durée 30 min) et un agrandissement 30x45, à choisir parmi la sélection de photos retenues présentées par le photographe lors d'un rendez-vous de visualisation. Valeur totale de chaque gain: 64€. Séances à réaliser avant le 30 novembre 2017 chez Imaginaire Photographie.